



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PROJET  
« MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE  
COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS ET MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ DE L'AMAP »  
ENTRE LE GRAND NARBONNE ET « BIORÉSEAU »  
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS GRAND NARBONNE AGRICULTURE 2019-2020**

Entre :

**Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, représenté par son Président Maître Didier MOULY, autorisé à la signature de la présente par délibération N°B2021-XX du Bureau Communautaire du 18/01/2021.

Et :

**Le bénéficiaire: BIORESEAU DE NARBONNE**

**Dénomination : BIORESEAU DE NARBONNE**

**N° SIRET : 848 129 698 00017**

**Statut : Association**

**Coordonnées : 12 rue Edgard Quinet 11100 Narbonne**

**Représenté par : Patrick Malan**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT**

Dans le cadre de l'appel à projets Grand Narbonne Agriculture 2019-2020, l'association Bioréseau de Narbonne a obtenu une subvention pour la réalisation du projet « Mise en place d'un réseau de commercialisation en circuits courts et maintien de l'activité de l'AMAP » dont les conditions d'attribution sont fixées par convention signée le 28/11/2019.

Conformément à l'article 12, toute modification de la convention sera effectuée par voie d'avenant après autorisation du Bureau Communautaire.

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI**

Afin de permettre la finalisation de ce projet, il convient de modifier par avenant les dispositions suivantes :

### **Article 1 : Obligations comptables**

Le premier paragraphe de l'article 7 de la convention d'attribution est modifié comme suit :

Afin de permettre au Grand Narbonne de procéder à l'évaluation et au paiement de l'action financée, le bénéficiaire est tenu de communiquer au Grand Narbonne les documents suivants, et ce, avant le 31 décembre 2021

### **Article 2 : Dispositions antérieures**

Toutes les autres dispositions de la convention d'attribution de subvention non expressément modifiées ou annulées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Narbonne en deux exemplaires originaux le .....

Le Grand Narbonne  
Communauté d'agglomération,

Bioréseau de Narbonne

Maître Didier MOULY  
Président

Patrick Malan  
Président